**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**
**COMMUNE D'ARDOIX**

**OBJET : Travaux de déploiement, de raccordement, de maintenance et de dépannage des réseaux de télécommunications sur la commune d'Ardoix**

Le Maire de la commune d'ARDOIX,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212.2, L2213.1 et suivants,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code de la route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre1967 sur la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

Considérant la demande de la Sté ENSIO en date du 6 novembre 2026,

Considérant que pour permettre des travaux de déploiement, de raccordement, de maintenance et de dépannage des réseaux de communication sur la commune d'Ardoix du lundi 16 novembre 2026 au 31 décembre 2027 :

**A R R E T E N° 2026-11-09-052**

Article 1 :

Suivant les besoins nécessaires à la bonne exécution des travaux ponctuels et pour des motifs de d=sécurité et de sûreté, la circulation pourra être au droit des chantiers :

- perturbée
- coupée par demi-chaussée et réglée par pilotage manuel ou par feux tricolores,
- neutralisée.

Les déviations nécessaires seront alors mises en place.

Article 2 :

Le stationnement de tout véhicule pourra pour les mêmes raisons être interdit au droit des chantiers.

Article 3 :

La vitesse pourra être réduite à 30 km/heure dans le périmètre du chantier.

Article 4 :

Les véhicules en infraction aux règles du présent arrêté seront verbalisés conformément au Code de la Route (articles R417-3 et R417-6) et pourront faire l'objet d'une mise en fourrière aux frais des propriétaires pour stationnement gênant.

Article 5 :

Une signalisation appropriée sera mise en place.

Article 6 :

Madame le Maire sera chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche à Privas,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Satillieu,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers à Ardoix,
- Monsieur le Responsable de la Sté ENSIO

Fait à ARDOIX, le 9 novembre 2026

Le Maire,

MAIRIE D'ARDOIX 07290 (Ardèche)

Sylvie BONNET